

SESSION RÉGULIÈRE DU 03 MAI 2005

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le troisième jour du mois de mai en l'an deux mille cinq, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jean Lecours

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Michel Cameron

Absent : Sylvain Boulianne

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 19 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal
 - Session régulière du 05 avril 2005
 - Session spéciale du 18 avril 2005
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer et transfert(s) budgétaire(s)
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
- 5) Nomination d'un maire suppléant
- 6) Signatures des chèques et documents pour la municipalité et le centre culturel de Sainte-Croix
- 7) Demande d'aide financière
 - Coopérative jeunesse de services de Sainte-Croix
- 8) Urbanisme
 - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (13/04/2005)
 - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
 - Dossier Camping Belle-Vue inc., lots 185, 186 et 187 Pties

Autre(s) :

- Dossier M. Eugène Boisvert - Demande de modification au zonage 13-CH
- Agrandissement de la zone 18-H à même la zone 19-H, et modification dans la zone 28-H

Projet d'harmonisation des règlements d'urbanisme des ex-municipalités

- Assemblée publique sur les projets de règlement numéros 354-2005, 355-2005, 356-2005 et 357-2005

Seconds projets de règlement

- Adoption du second projet de règlement numéro 354-2005
- Adoption du second projet de règlement numéro 355-2005
- Adoption du second projet de règlement numéro 356-2005

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 MAI 2005

- Adoption du second projet de règlement numéro 357-2005

Avis de motion

- Règlements numéros 354-2005, 355-2005, 356-2005 et 357-2005
- Ajout au règlement numéro 354-2005 (tarification élevage porcin)

MRC de Lotbinière

- Projet d'entente à la fourniture du personnel technique en urbanisme

9) Voirie

Soumission(s)

- Entretien des espaces verts (pelouses)
- Service de fauchage le long des chemins et rangs

10) Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard

Recherche en eau souterraine

- Honoraires professionnels # 8 (hydrogéologue)
- Mandat et partage des infrastructures avec la municipalité de Saint-Édouard

11) Station de traitement des eaux usées dossier numéro 19823

Mise en service des ouvrages et manuel d'exploitation

- Acceptation des travaux
- Honoraires professionnels # 12 (Roche ltée)

12) Comité d'embellissement 2005

Rapport du comité (26 avril 2005)

- Dépôt du rapport
- Nomination des membres 2005

13) Varia

- Règlement # 353-2005 / Dépôt du certificat en vertu de l'article 555 de la L.E.R.M.
- Centre-Femmes Lotbinière

Période de questions

Levée de l'assemblée

117-2005 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PROCÈS-VERBAL

118-2005 SESSION RÉGULIÈRE DU 05 AVRIL 2005

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 05 avril 2005, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

119-2005 SESSION SPÉCIALE DU 18 AVRIL 2005

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session spéciale de la municipalité de Sainte-Croix du 18 avril 2005, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

120-2005 COMPTES À PAYER ET TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 MAI 2005

MUNICIPALITÉ

SALAIRES D'AVRIL 2005 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 27 MARS AU 23 AVRIL 2005	DIRECTEUR GÉNÉRAL	4,499.24
	ADMINISTRATION	4,402.66
	BRIGADIÈRES	1,512.76
	POMPIERS VOLONTAIRES	5.49
	HOMME DE MAINT. (VOIRIE)	1,189.59
	INSPECTEUR MUNICIPAL	3,132.32
	HOMME DE MAINT. (RÉSEAU)	2,314.02
	URBANISME	71.88
	CONCIERGE	1,432.26
	TERRAIN DE JEUX	91.52
	AVANTAGES SOCIAUX	2,802.80
SOUS-TOTAL	21,454.54	

COMPTES PAYÉS D'AVRIL 2005 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ANDRÉ ROUSSEAU	REMBOURSEMENT DÉPÔT GARANTIE	100.00
ASSOCIATION DES CHEFS DE SERVICE D'INCENDIE DU QUÉBEC	CONGRÈS 2005 (INSCRIPTION MARCEL DAIGLE)	264.56
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	CONGRÈS 2005 (INSCRIPTION DIRECTEUR GÉNÉRAL)	350.00
BIOLAB	ANALYSE DE L'EAU ANALYSE DE L'EAU	209.52 26.97
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FORMATION STÉPHANE MILOT LEVÉE MORATOIRE (LOI 54)	138.03
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET KAYAK	AIDE FINANCIÈRE	250.00
HYDRO-QUÉBEC	STATION STE-CROIX ÉCLAIRAGE PUBLIC S/RURAL ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN GARAGE MUNICIPAL DÉGRILLEUR CENTRE COMMUNAUTAIRE CHALET DES SPORTS ASCENSEUR FRAIS DE PRÉPARATION CONTRAT SECTEUR LAURIER OUEST	1,522.04 111.32 820.60 529.19 639.67 2,123.80 789.29 210.85 575.13
LAFORREST EXPERTS-CONSEILS INC.	INDICE DRAST. LOCALISATION SONDAGES & AIRE ALIMENTATION PUITS # 3 ST-ÉDOUARD FORAGE & INST. PIÉZOMÉTRIQUE PUITS # 3 ST-ÉDOUARD	1,276.94 2,441.16
LES P'TITS MOTEURS	GÉNÉRATRICES (2) INCENDIE (contribution financière de 3,132.72 Association des pompiers volontaires)	3,335.72
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE MARS 2005	6,869.52
MRC	IMPRESSION CARTES URBANISME	412.00
PIERQUIP INC.	REMORQUE FERMÉE ESPACE CLOS INCENDIE (contribution financière de 1,235.20 Association des pompiers volontaires)	6,639.24
PLURAM	HON. PROF. URBANISME	165.35
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE PEINTURE INCENDIE PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	99.37 26.45 13.96
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE MARS 2005	4,278.78
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE MARS	7,997.85
RESTAURANT CHEZ LARRY	REUNION TABLE DES MAIRES	120.78

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 MAI 2005

SAMSON & FRÈRES INC.	MOBILISATION, DÉMOBILISATION DES ÉQUIPEMENTS & AMÉNAGEMENT PIÉZOMÈTRE PUIT # 3 ST-ÉDOUARD	6,772.55
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE MARS 2005	345.93
SYSTÈMES SÉCURITÉ CONCEPT ENR.	RACC. CENTRALE (3 MOIS)	
	HÔTEL DE VILLE	55.22
	INCENDIE	55.21
	DÉGRILLEUR	55.21
	GARAGE MUNICIPAL	55.21
	STATION DE SAINTE-CROIX	55.21
TÉLUS QUÉBEC	USINE E/POTABLE	685.36
	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	822.25
TÉLUS MOBILITÉ	MESSAGERS VOIRIE & INCENDIE	29.61
ULTRAMAR (BNC)	ESCOMPTE	-6.95
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	56.04
INSTITUTION (S) FINANCIÈRE (S)	FRAIS DE FINANCEMENT	130.00
	SOUS-TOTAL	51,504.15

COMPTES À PAYER D'AVRIL 2005

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ASCENSEURS THYSSENKRUPP	ENTRETIEN ASCENSEUR (3 MOIS)	524.51
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS DE MUTATION	6.00
BUROCOM ENR.	CONTRAT SERV. PHOTOCOPIEUR	259.51
EXCAVATION GHISLAIN CASTONGUAY	ACCÈS AU Puits SECTEUR 7 ST-ÉDOUARD	332.42
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FRAIS DE MESSAGERIE DICOM VOIRIE & MAIRE	68.02
GESTION SOLA-MAY INC.	ESSENCE CAMION INCENDIE	96.18
	ESSENCE CAMION INCENDIE	65.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	23.05
	ESSENCE CAMION INCENDIE	65.00
GREAT WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE MAI 2005	832.62
HYDRO-QUÉBEC	INCENDIE	1,141.12
	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN	72.39
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	PUBLICITE & INFO. URBANISME	170.24
	AVIS MUNICIPAL & PUBL. INFO.	87.42
JOHN MEUNIER INC.	PRODUITS POUR DIVERSES ANALYSES	279.06
KORVETTE	CARTABLE FICHES BORNES - FONTAINES	4.58
LIBRAIRIE TOME UN	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	20.28
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	34.19
LAROCHE GUY	CRÉDIT CANCELLATION PAGET	63.73
LAROSE ET FILS LTÉE	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	293.31
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	LOCATION ÉQUIP. INC. DÉBORDEMENT EAU RANG 4 EST	293.31
PETITE CAISSE (NATHALIE BOLDUC)	RENFOUEMENT (TIMBRES)	107.26
PETITE CAISSE (FRANCE DUBUC)	RENFOUEMENT (TIMBRES)	135.55
PITNEY BOWES	TIMBRES	188.69
POLY-ÉNERGIE INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	692.35
PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	PERMANGANATE	1,665.67
PRO-TECH	TRANSPORT ÉQUIP. RES. INC.	23.01
PROTECTION INCENDIE CFS LTEE	ÉQUIP. DE PROTECTIN INCENDIE	410.78

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 MAI 2005

QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	64.39
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	145.58
	PIÈCES & ACCESSOIRES C/COMM.	12.48
	PIÈCES & ACCESSOIRES C/COMM.	6.49
	ROBINET C/COMM.	30.11
	AMPOULE USINE E/POTABLE	2.29
	ASPHALTE VOIRIE	507.80
	ASPHALTE VOIRIE	434.07
	CRÉDIT ASPHALTE VOIRIE	-50.72
	CRÉDIT ASPHALTE VOIRIE	-50.72
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	89.99
	FICELLE NYLON BUT DE SOCCER	24.30
	ASPHALTE VOIRIE	491.41
	RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE MARS DÉGRILLEUR
SIFTO CANADA INC.	SEL USINE EAU	2,579.28
SIMON LEMAY	ENLEVER GLACE POINTE-PLATON	96.62
SOUDURE STE-CROIX ENR.	PANIERES POUR POUBELLES	336.27
ST-EX LTÉE	PAPETERIE	255.95
	PAPETERIE URBANISME ET VOIRIE	34.15
	CRÉDIT PAPETERIE	-42.55
	PAPETERIE	294.53
	PAPETERIE URBANISME ET VOIRIE	50.57
	PAPETERIE	6.55
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	PAPETERIE	20.09
	PRODUITS NON DURABLES	6.75
TÉLUS QUÉBEC	USINE E/POTABLE	683.86
TÉLUS MOBILITÉ	MESSAGERS INCENDIE & VOIRIE	66.50
TREMBLAY TREMBLAY BOIS	HON. PROF. COUR MUNICIPALE	264.56
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	59.05
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	75.21
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	78.25
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	61.25
	ESSENCE KUBOTA	20.90
	SOUS-TOTAL	14,651.92
	GRAND TOTAL	87,610.61

AUCUN TRANSFERT BUDGÉTAIRE REQUIS
CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS # 08-2005 À 09-2005

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

121-2005

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES D'AVRIL 2005 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 27 MARS AU 23 AVRIL 2005	GÉRANT D'ARÉNA	2,897.44
	HOMME DE MAINTENANCE (R)	2,454.40
	HOMME DE MAINTENANCE (P)	4,757.73
	RESPONSABLE RESTAURANT	905.20
	EMPLOYÉES DU REST. (P)	204.90
	AVANTAGES SOCIAUX	1,567.97
	SOUS-TOTAL	12,787.64

COMPTES PAYÉS D'AVRIL 2005 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ASSOCIATION DES ARÉNAS DU QUÉBEC INC.	INSCRIPTION 28 ^E CONGRÈS	250.00

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 MAI 2005

FROMAGE CÔTÉ INC.	ACHATS RESTAURANT	37.50
GROUPE CASTONGUAY INC.	RÉP. LUMIÈRE	57.51
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	3,140.66
	FABRICATION GLACE	9,981.90
HÔTEL LE MONTAGNAIS	RÉSERVATION HÔTEL CONGRÈS	331.27
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE MARS 2005	3,025.21
PRODUITS CAPITAL INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN	205.09
	CRÉDIT PRODUITS D'ENTRETIEN	-124.11
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES	3.27
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE MARS 2005	1,974.50
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE MARS 2005	350.10
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	250.98
FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	40.00
	SOUS-TOTAL	19,523.88

COMPTES À PAYER D'AVRIL 2005

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ALEX COULOMBE LTÉE	CRÉDIT RESTAURANT	-100.00
BELL MOBILITÉ	CELL. SERVICE (AVRIL)	46.24
FROMAGE CÔTÉ INC.	ACHATS RESTAURANT	18.75
GREAT WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE MAI 2005	497.49
KORVETTE	ACHATS RESTAURANT	27.07
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	SALAIRES D'AVRIL 2005 (DÉJÀ INCLUS AUX SALAIRES 1,193.47 \$)	
PETITE CAISSE	RENFOUEMENT (TIMBRES, DOUILLE & LAVAGE)	37.45
PLAMONDON GÉRALD	DÉPLACEMENT RÉUNIONS ET DIVERS	169.12
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES	14.00
	PIÈCES & ACCESSOIRES	19.96
	PIÈCES & ACCESSOIRES	27.87
	PIÈCES & ACCESSOIRES	37.87
	PIÈCES & ACCESSOIRES	36.31
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE AVRIL 2005	138.84
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT	1.35
	ACHATS RESTAURANT	12.37
	ACHATS RESTAURANT	12.68
TAXI COLIS	TRANSPORT	17.25
	SOUS-TOTAL	1,014.62
	GRAND TOTAL	33,326.14

122-2005

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de nommer monsieur Michel Cameron pour agir à titre de maire suppléant pour les six prochains mois en remplacement de monsieur Jean Lafleur.

Que le maire suppléant agira également comme substitut du maire à la M.R.C. de Lotbinière.

123-2005

SIGNATURE DES CHÈQUES ET DOCUMENTS POUR LA MUNICIPALITÉ ET LE CENTRE CULTUREL DE SAINTE-CROIX

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement :

Que Jean Lecours, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet et autre effet pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc., faisant foi des redevances municipales (C.M. art. 203).

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 MAI 2005

Que ces mêmes personnes sont autorisées à signer conjointement tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.

Qu'en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, que Michel Cameron, maire suppléant, et Bertrand Fréchette, directeur général, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 203).

Qu'en cas d'absence ou d'incapacité du directeur général ou de vacance dans la charge de directeur général, que France Dubuc, secrétaire, ou en l'absence de cette dernière, que Nathalie Bolduc, secrétaire, est autorisée à signer conjointement avec Jean Lecours, maire, et/ou Michel Cameron, maire suppléant, tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 184, 203).

Que la présente résolution entrera en vigueur à compter du 4 mai 2005, date à laquelle elle annulera toute résolution antérieure de même nature et sera valable tant qu'elle n'aura pas été révoquée par écrit.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

124-2005

COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES DE SAINTE-CROIX

Madame Marie-Josée Daigle, représentante pour cet organisme, est présente à cette assemblée;

ATTENDU QU'une coopérative jeunesse de services s'est installée à Sainte-Croix à l'été 2002;

ATTENDU QUE cette coopérative a comme objectif de répondre au besoin de trouver un emploi d'été, initier les jeunes au fonctionnement démocratique d'une association, à l'organisation collective de travail, à la gestion coopérative et aux rouages du marché;

ATTENDU QUE cette coopérative s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 17 ans résidant sur le territoire de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE la création de la coopérative a été initiée par des concitoyens de Sainte-Croix;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de verser à Coopérative jeunesse de services de Sainte-Croix une somme de 250.00 \$ à titre d'appui financier dans le cadre de leur activité pour la saison estivale 2005.

URBANISME

DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

125-2005

DOSSIER CAMPING BELLE-VUE INC., LOTS 185, 186 ET 187 PTIES

ATTENDU QU'une demande a été produite pour la construction d'une résidence servant de siège social sur le site du terrain au Camping Belle-Vue inc. (lots 185-P, 186-P et 187-P);

ATTENDU QUE la construction de la résidence et du siège social se fera sur le site même du terrain de camping, il pourra y avoir une surveillance constante évitant ainsi les nombreux actes de vandalisme durant la saison hivernale;

ATTENDU QUE la construction de cette résidence n'aura aucun impact négatif sur l'environnement et sur le milieu agricole environnant;

ATTENDU QU'il y a des terrains disponibles en zone blanche pour la construction d'une résidence;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 MAI 2005

CONSIDÉRANT la recommandation U20-2005 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'appuyer la demande du Camping Belle-Vue inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation du dit comité.

AUTRE(S)

126-2005

DOSSIER M. EUGÈNE BOISVERT – DEMANDE DE MODIFICATION AU ZONAGE 13-CH

ATTENDU QU'une demande a été produite pour modifier la zone 13-CH afin de permettre l'implantation d'une maison mobile;

CONSIDÉRANT la recommandation U22-2005 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser cette demande;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de refuser la modification demandée, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

127-2005

AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 18-H À MÊME LA ZONE 19-H, ET MODIFICATION DANS LA ZONE 28-H

ATTENDU QU'une demande a été produite pour agrandir la zone 18-H à même la zone 19-H, afin d'agrandir le bâtiment existant de la Cité des Étoiles;

ATTENDU QUE le cimetière se poursuit dans la zone 28-H;

CONSIDÉRANT la recommandation U21-2005 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la modification demandée, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

PROJET D'HARMONISATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME DES EX-MUNICIPALITÉS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 354-2005, 355-2005, 356-2005 ET 357-2005

Assemblée publique tenue par le maire sur les projets de règlement numéros 354-2005, 355-2005, 356-2005 et 357-2005. Monsieur Jean Lecours, maire, et monsieur Jean-Pierre Ducruc, conseiller, expliquent les projets.

SECONDS PROJETS DE RÈGLEMENT

128-2005

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 354-2005

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le «Code municipal du Québec» et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est en processus d'harmonisation de tous ses règlements d'urbanisme suivant la fusion des ex-municipalités du Village et de la Paroisse de Sainte-Croix le 05 octobre 2001;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Croix juge opportun d'adopter un règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction et devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la municipalité de Sainte-Croix;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 MAI 2005

ATTENDU que le conseil de cette municipalité a adopté le 5^{ème} jour du mois d'avril 2005, le projet de règlement numéro 354-2005 portant sur les mêmes sujets et qu'aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 3^{ème} jour du mois de mai 2005 sur le projet de règlement numéro 354-2005 portant sur les sujets mentionnés en titre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 354-2005 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le second projet de règlement numéro 354-2005 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le second projet de règlement numéro 354-2005 entrera en vigueur conformément à la loi.

129-2005

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 355-2005

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le «Code municipal du Québec» et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est en processus d'harmonisation de tous ses règlements d'urbanisme suivant la fusion des ex-municipalités du Village et de la P paroisse de Sainte-Croix le 05 octobre 2001;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Croix juge opportun d'adopter un nouveau règlement relatif au zonage et devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU que le conseil de cette municipalité a adopté le 5^{ème} jour du mois d'avril 2005, le projet de règlement numéro 355-2005 portant sur les mêmes sujets et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire en vertu du décret de regroupement du gouvernement du Québec numéro 1165-2001;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 3^{ème} jour du mois de mai 2005 sur le projet de règlement numéro 355-2005 portant sur les sujets mentionnés en titre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Jean Lafleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 355-2005 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le second projet de règlement numéro 355-2005 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le second projet de règlement numéro 355-2005 entrera en vigueur conformément à la loi.

130-2005

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 356-2005

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le «Code municipal du Québec» et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est en processus d'harmonisation de tous ses règlements d'urbanisme suivant la fusion des ex-municipalités du Village et de la P paroisse de Sainte-Croix le 05 octobre 2001;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 MAI 2005

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Croix juge opportun d'adopter un règlement relatif au lotissement et devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU que le conseil de cette municipalité a adopté le 5^{ième} jour du mois d'avril 2005, le projet de règlement numéro 356-2005 portant sur les mêmes sujets et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire en vertu du décret de regroupement du gouvernement du Québec numéro 1165-2001;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 3^{ième} jour du mois de mai 2005 sur le projet de règlement numéro 356-2005 portant sur les sujets mentionnés en titre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Jean Lafleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 356-2005 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le second projet de règlement numéro 356-2005 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le second projet de règlement numéro 356-2005 entrera en vigueur conformément à la loi.

131-2005

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 357-2005

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le «Code municipal du Québec» et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est en processus d'harmonisation de tous ses règlements d'urbanisme suivant la fusion des ex-municipalités du Village et de la Paroisse de Sainte-Croix le 05 octobre 2001;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Croix juge opportun d'adopter un règlement relatif à la construction et devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU que le conseil de cette municipalité a adopté le 5^{ième} jour du mois d'avril 2005, le projet de règlement numéro 357-2005 portant sur les mêmes sujets et qu'aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 3^{ième} jour du mois de mai 2005 sur le projet de règlement numéro 357-2005 portant sur les sujets mentionnés en titre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Jean Lafleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 357-2005 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le second projet de règlement numéro 357-2005 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le second projet de règlement numéro 357-2005 entrera en vigueur conformément à la loi.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 MAI 2005

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENTS NUMÉROS 354-2005, 355-2005, 356-2005 ET 357-2005

Avis de motion est donné par Jean-Pierre Ducruc que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera les règlements numéros 354-2005, 355-2005, 356-2005 et 357-2005 :

AUX FINS D'HARMONISER LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 169-1991 ET 02-1991 INTITULÉS "RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET AUX CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION, AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION" DE FAÇON À :

- Créer un seul règlement relatif au permis et certificat, portant le numéro 354-2005

AUX FINS D'HARMONISER LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 170-1991 ET 03-1991 INTITULÉS "RÈGLEMENT DE ZONAGE" DE FAÇON À :

- Créer un seul règlement de zonage, portant le numéro 355-2005

AUX FINS D'HARMONISER LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 171-1991 ET 04-1991 INTITULÉS "RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT" DE FAÇON À :

- Créer un seul règlement de lotissement, portant le numéro 356-2005

AUX FINS D'HARMONISER LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 172-1991 ET 05-1991 INTITULÉS "RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION" DE FAÇON À :

- Créer un seul règlement de construction, portant le numéro 357-2005

suivant la fusion des ex-municipalités du Village et de la Paroisse de Sainte-Croix le 05 octobre 2001.

Demande de dispense de lecture est faite pour ces règlements, tous ayant reçu une copie desdits projets de règlement.

AJOUT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 354-2005 (TARIFICATION ÉLEVAGE PORCIN)

Avis de motion est donné par Michel Cameron, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera dans le règlement numéro 354-2005 « Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction », une nouvelle tarification pour l'émission d'un permis pour un projet d'élevage porcin et nécessitant une consultation publique.

Cette nouvelle tarification fait déjà partie du second projet de règlement numéro 354-2005 adopté au moment des présentes.

MRC DE LOTBINIÈRE

132-2005

PROJET D'ENTENTE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE EN URBANISME

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière désire offrir un nouveau service d'urbanisme;

ATTENDU QUE la MRC et la municipalité disposent d'une entente intermunicipale relative à la fourniture du personnel technique de la MRC de Lotbinière pour le service d'ingénierie adoptée le 9 avril 2003;

ATTENDU QUE pour créer le nouveau service, il y a lieu de modifier cette entente pour y ajouter le service d'urbanisme;

ATTENDU QUE selon l'entente le principe de base est «l'utilisateur/payeur» et qu'il revient à chaque municipalité de décider si elle utilise le service;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la modification au texte de l'entente du 9 avril 2003 telle que présentée.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 MAI 2005

VOIRIE

SOUSSION(S)

133-2005

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS (PELOUSES)

Trois (3) soumissions reçues :

		OPTION		
		1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
➤	Entreprises Crolin inc.	10,295.00 \$	10,603.00 \$	10,921.00 \$
➤	Les Pelouses Pépé	10,790.00 \$	11,869.90 \$	13,055.90 \$
➤	Pelouses S.D.J.	14,216.74 \$	14,501.07 \$	14,791.09 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Entreprises Crolin inc. pour le prix de 10,295.00 \$, incluant toutes taxes, pour la première année.

Les années subséquentes seront confirmées annuellement par résolution, à la discrétion du conseil municipal.

QUE Jean Lecours, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général, sont autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

134-2005

SERVICE DE FAUCHAGE LE LONG DES CHEMINS ET RANGS

Deux (2) soumissions reçues :

➤	Entretien ML	15,321.33 \$
➤	Claude Laflamme	18,750.00 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Entretien ML pour le prix de 15,321.33 \$, incluant toutes taxes, pour les années 2005 à 2007.

QUE Jean Lecours, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général, sont autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD

RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE

135-2005

HONORAIRES PROFESSIONNELS # 8 (HYDROGÉOLOGUE)

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à Laforest Experts-Conseils la somme de 2,008.53 \$ pour l'étude hydrogéologique relativement au projet de recherche en eau pour l'usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 545-03-05 datée du 31 mars 2005.

136-2005

MANDAT ET PARTAGE DES INFRASTRUCTURES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix recherche de l'eau potable sur le territoire de Saint-Édouard;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Édouard a de l'eau en abondance;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Édouard doit investir pour construire une usine de traitement et des réservoirs pour se conformer aux nouvelles normes d'eau potable et en service incendie pour desservir sa population et leur industrie locale;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 MAI 2005

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix possède déjà une usine de traitement de l'eau potable sur le territoire de Saint-Édouard à proximité du village;

ATTENDU QUE la capacité de traitement de l'usine de Sainte-Croix est suffisante pour traiter l'eau de Sainte-Croix et de Saint-Édouard;

ATTENDU QUE le partage de l'eau et du traitement permettrait d'économiser des coûts d'investissements pour les deux municipalités ainsi qu'au gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les coûts associés à cette étude seront défrayés par la municipalité de Sainte-Croix;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Croix demande à la municipalité de Saint-Édouard l'autorisation de mandater un hydrogéologue afin d'estimer la capacité du puits appartenant à Saint-Édouard combiner avec les puits de Sainte-Croix afin de vérifier l'impact sur les réserves en eau d'un partage de service entre les municipalités de Sainte-Croix et de Saint-Édouard.

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DOSSIER NUMÉRO 19823

MISE EN SERVICE DES OUVRAGES ET MANUEL D'EXPLOITATION

137-2005

ACCEPTATION DES TRAVAUX

ATTENDU la résolution de ce conseil numéro 305-2004 adoptée le 02 novembre 2004;

CONSIDÉRANT la mise en service des ouvrages et la version finale du manuel d'exploitation telles que préparées par Roche ltée, Groupe-conseil;

CONSIDÉRANT QUE les travaux semblent acceptés par le ministère des Affaires municipales et des Régions, comme l'indique une lettre de M. Claude Tessier de Roche ltée, Groupe-conseil, et datée du 19 avril 2005;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter les travaux de la mise en service des ouvrages et le manuel d'exploitation tels que présentés.

138-2005

HONORAIRES PROFESSIONNELS # 12 (ROCHE LTÉE)

ATTENDU la résolution de ce conseil numéro 305-2004 adoptée le 02 novembre 2004;

CONSIDÉRANT la mise en service des ouvrages et la version finale du manuel d'exploitation, telles qu'acceptées par ce conseil, résolution numéro 137-2005;

IL EST PROPOSÉ par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de payer à Roche ltée, Groupe-conseil, la somme de 8,626.88 \$ en paiement final des honoraires relativement à ces travaux, selon leur facture numéro 73878 datée du 29 novembre 2004.

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT 2005

RAPPORT DU COMITÉ (26 AVRIL 2005)

139-2005

DÉPÔT DU RAPPORT

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter le dépôt du procès-verbal du 26 avril 2005 du comité d'embellissement de Sainte-Croix tel que présenté.

140-2005

NOMINATION DES MEMBRES 2005

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes au comité d'embellissement 2005, savoir :

- Mme Denise Auger, présidente
- M. Léo Bergeron
- M. Clément Chrétien

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 MAI 2005

- M. Maurice Garneau
- Mme Marcelle Lemay
- M. Jean Lecours, secrétaire

D'adresser de sincères remerciements à tous les membres du comité de l'année 2004 pour le travail accompli au cours de l'année terminée.

VARIA

RÈGLEMENT # 353-2005 / DÉPÔT DU CERTIFICAT EN VERTU DE L'ARTICLE 555 DE LA L.E.R.M.

Dépôt du certificat par le directeur général.
Tenue du registre : 25 avril 2005
Signatures au registre : 2

CENTRE-FEMMES LOTBINIÈRE

Madame Martine Turgeon, coordonnatrice pour cet organisme, est présente à cette assemblée.

Madame Turgeon présente les services dispensés par le Centre-Femmes Lotbinière.

PÉRIODE DE QUESTIONS

141-2005

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 24 heures.

Jean Lecours, maire

Bertrand Fréchette, directeur général